

Montréal, le 23 septembre 2005

Par courriel

M^{re} Louise Tremblay
Miller Thomson Pouliot
1155, boul. René-Lévesque Ouest, 31^e étage
Montréal (Québec) H3B 3S6

**Objet : Demande de Gazifère Inc. de modifier ses tarifs en vigueur à compter
du 1^{er} octobre 2005
Notre dossier : R-3537-2004
Votre dossier : 103917 – 92625**

Chère consœur,

La Régie a pris connaissance de la demande de Gazifère Inc. (Gazifère) et des pièces produites au soutien de cette demande, concernant son intention d'apporter un ajustement subséquent aux tarifs en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2005.

Gazifère informe la Régie et les intervenants reconnus qu'Enbridge Gas Distribution Inc. (Enbridge) a déposé la requête EB-2005-0461 devant la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) le 2 septembre 2005 et que la décision à venir de la CEO modifiera, entre autres, le Tarif 200 d'Enbridge avec effet à compter du 1^{er} octobre 2005.

Les modifications apportées au Tarif 200 d'Enbridge découlant de cette requête résulteront en une augmentation annualisée du coût de service de Gazifère de 4 591 900 \$ basée sur les volumes de l'année témoin 2004-2005 par rapport au coût de service de Gazifère précédemment approuvé par la Régie.

De plus, un ajustement de 5,4153 ¢/m³ devra être crédité pour les volumes de gaz vendus durant la période s'échelonnant du 1^{er} octobre au 31 décembre 2005 (Rider C).

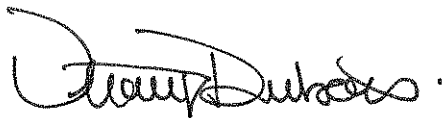
Gazifère se propose d'ajuster les derniers tarifs approuvés à compter du 1^{er} octobre 2005, afin de refléter les changements découlant de la requête d'Enbridge EB-2005-0461 à la CEO et tel que présenté dans les pièces produites au soutien de la demande.

La Régie considère cette demande conforme à la procédure approuvée dans la décision D-2002-283 quant aux ajustements subséquents des tarifs en vigueur de Gazifère. Elle autorise Gazifère à modifier ses tarifs pour refléter les changements apportés au Tarif 200 d'Enbridge tel que présenté dans les pièces jointes à son envoi du 8 septembre 2005, avec effet à compter du 1^{er} octobre 2005.

2/...

Les ajustements seront effectués conditionnellement à l'octroi par la CEO de la requête d'Enbridge telle que déposée auprès de celle-ci et faisant l'objet de la présente demande par Gazifère.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Véronique Dubois', with a stylized flourish at the end.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/mg

c.c. Tous les intervenants